

Arrêté de circulation et de stationnement

Le maire de la commune de Ugny sur Meuse,

Vu le code général des collectivités territoriales et ses articles L 2212-1 et suivants,

Vu l'organisation de la commémoration des 80 ans du crash de l'avion Lancaster les samedi 27 et dimanche 28 avril 2024.

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation pour assurer la sécurité de cette commémoration,

Vu l'intérêt général,

ARRÊTE :

Article 1^{er} : La circulation des véhicules sera interdite sur la rue Travers le samedi 27 et le dimanche 28 avril 2024.

Article 62: La brigade de gendarmerie de Vaucouleurs -Void Vacon et Monsieur le maire sont chargée chacune en ce qui la concerne, du contrôle et de l'exécution du présent arrêté.

Fait en Mairie à Ugny sur Meuse,
le 22 avril 2024.

Le Maire
Régis FIGEL

